

Baliser les pratiques professionnelles

Martine Simonis, secrétaire nationale de l'AGJPB

La montée de l'extrême-droite, au début des années quatre-vingt-dix en Communauté flamande de Belgique, a suscité de très larges débats, dans toute la société belge, sur les causes du succès extrémiste brun. À l'époque, « les médias » ont, parmi d'autres, été montrés du doigt : d'une part, pour une complaisance supposée ou encore l'absence de regard suffisamment critique sur les thèses de l'extrême droite, d'autre part pour les amalgames qu'ils auraient véhiculés, consciemment ou non, entre les thèmes de l'insécurité, du chômage et de la pauvreté et celui des « immigrés ».

Ce débat a donné lieu à une réflexion au sein de l'Union professionnelle des journalistes belges¹. Pendant près d'un an, un groupe de journalistes, encadrés par des chercheurs de l'université de Gand, avec le soutien du Centre pour l'égalité des chances et de la lutte contre le racisme et de la Fondation Roi Baudouin, ont mené une recherche fouillée dans les médias francophones et néerlandophones, plus particulièrement en presse quotidienne et dans les journaux télévisés ; il s'agissait d'examiner, systématiquement, dans quel contexte, avec quel vocabulaire, quelles connotations le thème « allochtone² » apparaissait dans nos médias.

Les conclusions de cette recherche ont permis d'une part de fonder des recommandations de type déontologique à l'usage de la profession et, d'autre part, d'éditer un répertoire de personnes-ressources issues de l'immigration. L'objectif de cette seconde publication était de fournir aux journalistes un carnet d'adresses d'experts issus de l'immigration, de manière que les experts allochtones n'apparaissent pas seulement dans nos médias lorsqu'il s'agit de commenter des questions relatives à l'immigration, à la coexistence religieuse ou culturelle ou encore aux « problèmes » posés par l'une ou l'autre commu-

nauté. Ce répertoire visait avant tout à observer un des résultats de la recherche : les personnes et experts issus de l'immigration, lorsqu'ils apparaissent dans nos médias, sont confinés à ces thèmes, alors qu'ils sont légion dans tous les autres domaines couverts par les journalistes, de la science à la justice, du sport à l'économie.

Les recommandations déontologiques

La publication relative aux recommandations³ s'ouvre sur un lexique : la recherche portait en effet sur l'emploi hésitant ou parfois très approximatif par les journalistes de termes tels que « *demandeur d'asile* », « *réfugié* »... Six recommandations de type déontologique sont ensuite énoncées et expliquées. Il nous semble utile de reproduire ici *in extenso* les recommandations déontologiques publiées ainsi que leurs commentaires.

Nous ne disposons pas d'une évaluation de ces recommandations. Ont-elles modifié les pratiques journalistiques en la matière ? En Belgique, le débat sur les pratiques professionnelles s'est davantage focalisé sur le traitement journalistique de l'extrême droite. Il reste qu'avec le Centre pour l'égalité des chances, l'AGJPB a pour projet de réaliser une nouvelle enquête, et le cas échéant, de procéder à la remise à jour de ces recommandations.

Recommandations en matière d'information relative aux personnes issues de l'immigration

1. Ne mentionner la nationalité, le pays d'origine, l'appartenance ethnique, la couleur de la peau, la religion ou la culture que si ces informations sont pertinentes

Martine Simonis

Baliser les pratiques professionnelles

Hors de tout contexte, la nationalité, la couleur de la peau, la religion, etc. d'une personne constituent des informations neutres et inoffensives. Mais lorsque ces informations prennent place dans un contexte social précis, elles sont souvent associées à des jugements de valeur ou parfois des préjugés. C'est particulièrement vrai en matière de compte rendu de délits et judiciaires. En rapportant ces informations, l'article peut – parfois sans le vouloir – confirmer, voire renforcer, les préjugés existants.

Dans la pratique, il semble que ces informations ne servent qu'à attirer l'attention du lecteur, surtout lorsqu'elles figurent dans le titre ou la légende des photos. Par ailleurs, les personnes issues de l'immigration paraissent condamnées à traîner cette typologie comme un boulet. On a en effet tendance à rappeler un peu vite que le voleur, belge d'origine immigrée, naturalisé de longue date, est né en Turquie.

Recommandation : ne mentionner la nationalité, le pays d'origine, la religion, etc., de la personne concernée que lorsque ces informations sont pertinentes dans le cadre de l'article en question.

Dans le cas d'un drame familial, le titre « *A.B., un Algérien, tue son ex-concubine* » n'est pas pertinent lorsque la nationalité du délinquant est étrangère aux faits proprement dits. Par contre, le titre « *Une musulmane s'en prend à une catholique* » est pertinent car il s'agit ici d'un conflit à caractère religieux. (le sensationnalisme du titre fait l'objet d'une autre recommandation).

Si ces informations sont jugées pertinentes, le corps de l'article doit montrer clairement en quoi elles le sont. Une manière de tester cette pertinence consiste à remplacer les termes cités par des « homologues » ou par des informations relatives à des autochtones, par exemple, remplacer « *musulman* » par « *catholique* », « *noir* » par « *blanc* », « *né en Algérie* » par « *né en France* ». En règle générale, pour décider s'il est utile ou non de donner certaines informations, il faut tenir compte de deux facteurs : le dommage causé à l'article si ces informations ne sont pas données et le dommage causé à l'intéressé si elles le sont. Dans le cas précis des comptes rendus judiciaires, nous recommandons de suivre les directives données par l'AGJPB dans sa publication *Aide-mémoire de la Presse Judiciaire*.

2. Éviter les généralisations et les manichéismes injustifiés

2.1. On peut difficilement considérer la population belge comme un groupe homogène. Il en va de même pour les personnes issues de l'immigration résidant en Belgique. Pourtant, les informations les concernant font souvent appel à des termes tels que « *les Maghrébins* », « *les jeunes immigrés* », « *les Turcs* », « *les Marocains* »..., ce qui laisse entendre que la population allochtone constitue un groupe homogène et qu'il suffit d'en connaître un seul individu pour connaître le groupe entier... Et le juger comme tel.

Force est de constater que ces généralisations sont monnaie courante dans les comptes rendus de délits. On apprend que « *les étrangers sont responsables de la recrudescence du chômage et de la criminalité* ». Ou encore que « *les principaux auteurs de troubles sont une fois encore des jeunes et des étrangers* ».

Recommandation : nuancer correctement les articles relatifs aux personnes issues de l'immigration.

Ceci peut se faire en précisant, par exemple, que ce qui a été dit en termes généraux n'est pas nécessairement valable pour tous. Ou que tous les immigrés ne sont pas du même avis. Dans un reportage sur les femmes musulmanes, il est peut-être utile de préciser, par exemple, qu'elles ne portent pas toutes le tchador, même si c'est l'image dominante qu'on véhicule à leur propos.

2.2. Certaines informations sont parfois rédigées explicitement dans une perspective « nous-eux ». Une phrase comme « *Les migrants doivent apprendre notre langue* », par exemple, est manifestement signée par un journaliste autochtone. Des termes comme « *notre culture* », « *nos coutumes* » ont pour effet de creuser le fossé plutôt que de le combler. La juxtaposition de termes tels que « *habitants du quartier et immigrés* » est très discutable. *Recommandation* : éviter le plus possible les polarisations. Mieux vaut écrire « *Les immigrés doivent apprendre le français* » que « *Les immigrés doivent apprendre notre langue* ». En ce qui concerne l'opposition « *habitants du quartier et immigrés* », notons que les immigrés habitent eux aussi le quartier. Enfin, il est préférable d'insister sur les ressemblances que sur les différences. C'est là tout le défi.

3. Éviter de créer inutilement des problèmes et de dramatiser

Lorsque les médias parlent des personnes issues de l'immigration, c'est généralement pour évoquer un sujet qui les concerne directement. S'il est question de migrants au journal télévisé ou dans la presse, c'est souvent pour signaler un problème. Les métaphores pernicieuses sont légion, notamment dans les informations diffusées sur les demandeurs d'asile. Il n'est pas rare d'entendre parler de « *flot* », d'« *afflux* » ou encore « *du danger d'être submergé* ».

Le résultat est double. D'une part, on est conforté dans l'idée que la personne issue de l'immigration, en tant qu'« étranger », n'a droit à la parole que si elle est directement concernée. D'autre part, le téléspectateur et le lecteur risquent d'associer systématiquement immigrés et « problèmes » – amalgame qui débouche inévitablement sur le concept « problème de l'immigration ». Il faut garder à l'esprit que de nombreux autochtones ne sont pas personnellement en contact avec des immigrés et ne peuvent donc pas relativiser l'image d'« *individus à problèmes* » qu'en donnent souvent les médias.

3.1. *Recommandation* : les médias pourraient parler plus souvent des personnes issues de l'immigration dans des situations « normales » pour qu'elles soient considérées comme des citoyens « normaux ».

Les allochtones sont, eux aussi, surpris par les tempêtes de neige, courent les soldes, ont une opinion sur l'affaire Agusta et participent aux manifestations syndicales. Il existe des intellectuels allochtones, susceptibles d'intervenir avec à-propos comme experts. Pourquoi seraient-ils uniquement confinés à des rôles de figurants dans la énième analyse de « *leurs problèmes* » par les autochtones...

3.2. *Autre recommandation* : les médias pourraient parler des immigrés d'une façon plus positive.

Ce ne sont pas les occasions qui manquent. Les médias doivent bien se rendre compte que chaque sujet placé sous les feux de l'actualité est grossi et amplifié. On est donc en droit de se demander s'il convient de comparer la moindre bagarre de quartier aux émeutes de Forest en 1991. Quoi qu'il en soit, toute information mérite d'être explicitée et resituée dans son contexte pour qu'elle soit

comprise le mieux possible. Au-delà du « qui, quoi et où », les sujets d'actualité doivent répondre, dans toute la mesure du possible, au « comment » et au « pourquoi ».

4. Exactitude, équilibre et rectifications

4.1. La concision des informations et la rapidité de leur diffusion sont souvent en contradiction avec la minutie et la précision. Ce risque existe pour toutes les informations. Les délais, le temps ou l'espace limité dont on dispose ne permettent pas toujours de respecter la règle du débat contradictoire. Dans les informations concernant les personnes issues de l'immigration, le risque est d'autant plus grand que ces dernières réagissent très rarement en cas d'erreur.

Recommandation : apporter le plus grand soin aux informations relatives aux personnes issues de l'immigration.

À commencer par la terminologie de base. Ainsi, des termes comme « *allochtones* », « *immigrés* », « *illégaux* » et « *demandeurs d'asile* » sont souvent confondus.

L'orthographe d'un nom allochtone peut également causer des surprises. En outre, certains noms sont aussi fréquents que Dupont en français. Ce n'est pas parce que la police arrête un certain Aktas, qu'il faut immédiatement en déduire qu'il est le frère de deux autres détenus portant le même nom.

Les chiffres doivent également être traités avec la plus grande prudence.

Encore un mot sur les sources d'information. D'abord, les informations de source officielle ne sont pas nécessairement exactes et ne peuvent donc pas être prises au pied de la lettre. Cela vaut notamment pour les informations émanant de la police et des instances judiciaires. Les procès-verbaux par exemple ne mentionnent pas toujours avec précision tous les noms ou les nationalités.

4.2. Enfin, le courrier des lecteurs peut également contenir des contrevérités flagrantes. Une lettre de lecteur affirme que les personnes issues de l'immigration perçoivent bien plus d'allocations du C.P.A.S. que ce qui est autorisé. Dans ce cas précis, la rectification de ces informations erronées a été faite par... une autre lettre de lecteur !

Recommandation : soumettre systématiquement le courrier des lecteurs relatif aux personnes issues de

Martine Simonis

Baliser les pratiques professionnelles

l'immigration à un membre de la rédaction familier du sujet.

Enfin, on renverra ici aux textes *Code de principes de journalisme* (AGJPB et Éditeurs de journaux et hebdomadaires) et *Déclaration des devoirs et des droits des journalistes* (Fédération internationale des journalistes), qui prescrivent la rectification sans restriction des informations inexactes.

5. Un regard critique sur l'extrême droite et le racisme

Il serait contre-productif d'exclure de l'information les propos racistes ou les points de vue d'extrême droite sans autre forme de procès. Le silence n'est hélas pas une solution. Toutefois, on peut parler du racisme et de l'extrême droite de nombreuses manières, allant de la citation pure et simple à la mise en perspective dans un cadre critique.

Recommandation : mentionner clairement qui est l'auteur des propos ou des opinions rapportées et le contexte dans lequel ils se situent.

La vigilance est de mise vis-à-vis de la désinformation systématique pratiquée par l'extrême droite pour ce qui concerne par exemple les chiffres de la criminalité, de chômage et de la présence des allochtones.

On peut également contrebalancer ces opinions en y opposant des points de vue différents. De ce point de vue, l'analyse critique n'interdit nullement d'approfondir les arguments exprimés en faveur de l'extrême droite et du racisme, et de mettre en lumière leurs conséquences concrètes.

Il convient par ailleurs d'adopter une attitude tout aussi critique vis-à-vis des partis ou des dirigeants qui font preuve de manichéisme en matière d'immigration.

Les lettres des lecteurs au contenu raciste ne devraient pas être publiées telles quelles (cf. Supra 4.2.).

6. L'information ne s'achève pas lorsqu'on repose le stylo

Il se peut qu'une information rédigée dans les meilleures intentions du monde laisse malgré tout une impression négative sur le lecteur, pour des raisons étrangères à son auteur. À cause du titre, par exemple, qui ne

reflète pas nécessairement le contenu de l'article, des informations pourtant équilibrées ont du mal à passer la rampe. Une information peut également avoir des effets indésirables si elle est mal placée, entourée d'autres sujets sur la même page, précédée ou suivie par d'autres sujets dans une émission. Enfin, le choix des photos et des illustrations, et de leur légende, peut également avoir des effets indésirables. De nombreux médias optent souvent pour une solution de facilité. S'il s'agit de personnes issues de l'immigration, ils utiliseront des images-clichés : femmes musulmanes portant le tchador, bandes de jeunes immigrés, quartiers paupérisés... Malheureusement, ces illustrations accentuent les différences par rapport aux immigrés, suscitent auprès du spectateur une interprétation univoque des faits et renforcent ses préjugés.

Recommandation : assurer le suivi maximal de chaque sujet, jusque dans sa forme définitive.

Pour ce qui est des images, il faut particulièrement veiller à ce qu'elles ne suscitent pas d'association contradictoire avec le contenu de l'information. Il est ainsi préférable d'illustrer l'information selon laquelle les personnes issues de l'immigration ne sont pas surreprésentées dans les statistiques criminelles par une photo autre que celle d'un immigré en état d'arrestation. Les jeunes immigrés ne doivent pas toujours être montrés en bande, ils se promènent parfois seuls aussi. Enfin, il faudrait préciser plus souvent où et dans quelles circonstances les photos ont été prises.

Notes

1 Association Générale des Journalistes Professionnels de Belgique (AGJPB), union professionnelle qui représente près de 5 000 journalistes agréés en Belgique (www.ajp.be). Les publications citées sont disponibles sur demande à info@ajp.be.

2 « *Allochtonne* » est le terme qui a été choisi en synonyme de « *personne issue de l'immigration* » ; à l'époque, il n'était pas du tout utilisé en français, mais bien en néerlandais (« *allochtoon* ») ; aujourd'hui, son utilisation est un peu plus répandue en français également.

3 *Recommandations pour l'information relative aux allochtones*, groupe de travail Médias et Migrants de l'AGJPB, juin 1994.